

CAMPING LE SORLUT

CONTRAT DE RESERVATION 2023

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : Nationalité :
Tél : E-mail :
Marque Voiture et Immatriculation :
.....

Je désire louer du à 15 heures au à 10 heures, soit.....nuits :

- Chalet Sésame 4/6 personnes - 35m² - terrasse couverte 13m² :€
- Chalet Cannelle 4/6 personnes - 30,5m² - terrasse couverte 12m² :€
- Chalet Origan 2/3 personnes - 32m² - terrasse couverte 16m² - équipé PMR :€
- Tente Lodge 5 personnes – 30 m² - terrasse couverte 12 m² :€
- Animal : nuits x 4€ =€

Total TTC :

Personnes occupant la location :

| Nom | Prénom | Date de Naissance |
|-----|--------|-------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente au dos du présent contrat ainsi que des tarifs et déclare les accepter.
Veuillez trouver ci-joint 30 % du montant total de la réservation payés par :

- Chèque
- Chèques vacances
- CB en ligne sur notre site internet
- Espèces
- Virement bancaire

Fait à :, le

Signature du Client

Signature du Gérant du Camping

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023 - CAMPING LE SORLUT

1. RESERVATION

Un versement d'acompte de 30% vous sera demandé à votre réservation. Dès réception du règlement d'acompte, vous recevrez un email de confirmation sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. Le solde sera ensuite à régler le jour de votre arrivée au camping.

Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 8 jours.

2. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de la SARL Pause Verte (comptes français uniquement).

Carte bancaire, Chèques Vacances, Espèces, Virement bancaire, paiement en ligne sur notre site internet sécurisé.

3. CAPACITÉ

Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. Seules les personnes inscrites et mentionnées sur le contrat sont autorisées à séjourner.

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type meublé de tourisme, chalet, mobil-home ou tente toile et bois implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

4. VISITEURS

Les visiteurs ont accès au camping sur autorisation de la direction. Ils sont sous votre responsabilité le temps de leur présence au sein de l'établissement. Ils doivent s'acquitter d'un montant de 2€ par personne pour la journée qui leurs permet de bénéficier des installations du camping (sauf l'accès à la piscine).

Ils sont tenus de stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

5. LOCATIONS

Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane, votre camping-car ou un véhicule aménagé. Pour des raisons de consignes de sécurité les caravanes à deux essieux sont interdites.

Il est interdit de raccorder toute installation en direct sur le réseau d'eau du camping.

Des évacuations spécifiques sont prévues pour accueillir les eaux usées, il est interdit de verser les eaux usées sur le terrain.

Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 personnes, une installation et un véhicule. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août). Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (électricité, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier. Les véhicules supplémentaires ne sont pas acceptés en juillet et aout.

A noter : l'attribution des places est réalisée dans la mesure du possible sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

Location d'hébergements :

Définition des saisons de location : Se référer aux fiches de tarifs.

Périodes et durée de location : Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit hors juillet-août. En juillet-août, les hébergements sont loués à la semaine du samedi au samedi selon les disponibilités.

La direction peut toutefois proposer d'autres possibilités dans la mesure du possible et en fonction des réservations.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, électricité dans la limite de 200 KW par semaine), l'accès aux services de l'accueil, à l'aire de jeux et aux animations (en Juin-juillet-août).

Le tarif de location au mois est hors charges (électricité et eau). La location au mois n'est pas acceptée en juillet et aout.

Les arrivées s'effectuent entre 15h et 21h et les départs entre 8h et 10h. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée une caution de 250€ et une caution de 50€. Ceux-ci seront restitués dans leur intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisant.

Dans le cas contraire il sera prélevé sur la caution :

– La valeur des objets manquants

– Un montant forfaitaire de 50€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante.

– Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant.

– Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

8. ARRIVÉES RETARDÉES / DÉPARTS ANTICIPÉS

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

9. PROMOTIONS – VENTES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

10. ANNULATIONS LOCATIFS

Annulation de séjour par le Camping le Sorlut AVANT votre arrivée : En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans un autre hébergement similaire sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée : celui-ci devra avertir par écrit le camping (courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2° du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon une périodicité déterminée.

En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès nous vous donnons la possibilité de reporter votre séjour sur la saison en cours. Pour tout séjour annulé ne rentrant pas dans les clauses mentionnées ci-dessus : de plus de 45 jours avant la date d'arrivée, nous retiendrons l'équivalent de 15% du séjour. Entre 45 et 30 jours avant séjour, il sera retenu 30%. Entre 30 et 15 jours avant séjour, il sera retenu 60% du montant. Entre 15 et 8 jours 75% du montant. Pour tout séjour annulé dans les 8 jours précédant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise au Camping le Sorlut.

11. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques sont admis dans nos locations de type chalets et emplacements sous votre entière responsabilité et doivent être tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans les tentes en location. Le carnet de vaccination doit être tenu à jour. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas autorisés.

12. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour.

13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'expulsion immédiate en fonction de la gravité des faits. Celui-ci est affiché à l'entrée du camping et la réception.

14. RGPD

Les informations individuelles collectées sont destinées à l'usage interne du camping le Sorlut. Dans le respect de la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique et aux liertes et conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'un droit à l'oubli concernant les informations personnelles collectées vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant votre demande à : Camping le Sorlut, 20 rue des Chênes, 17120 Cozes, 0645460790, contact@camping-charente-maritime-cozes.com